

L'UNSA FASMI dénonce
les **incohérences** de l'arrêté du 03-12-2015
... et de l'Administration.

Ce dossier est certes complexe mais laisse dans
l'immédiat **AUTANT DE COLLÈGUES RÉJOUIS** par cette
nouvelle situation **QUE DE COLLÈGUES FRUSTRÉS**.

Pour l'UNSA FASMI la notion de circonscription ASA ne
correspond plus à l'organisation de la Police Nationale et aux
missions demandées aux forces de police en particulier dans le
cadre des Police d'agglomération.

Des mesures transitoires seraient mise en place...

Tous les Policiers ayant travaillé depuis 1995 dans les
circonscriptions
citées dans l'arrêté du 03/12/2015 devraient voir leur situation
administrative réexaminée et l'ASA attribué.

Face à l'importance des «enjeux» de ce dossier
l'Administration réunira les Syndicats courant
janvier 2016 sur ce dossier.